

BETAMAX EUROPE, Smart for Climate® Part P

❖ OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

❖ PRODUIT

Libellé du produit : **BETAMAX EUROPE, Smart for Climate®**

Code Isin : FR0011560192

Devise : Euro

Concepteur du KID Priips : **FIDEAS CAPITAL** – 9, rue du Château d'eau – 75 010 Paris

Site web : www.fideas.fr - Pour plus d'informations : 01-78-09-19-89

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Date de production du document : 30 décembre 2022

❖ EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

Objectifs :

En premier lieu, le Fonds cherche à participer à la performance des actions des pays développés d'Europe sur lesquelles il est en permanence exposé, avec l'objectif d'en améliorer le ratio rendement risque par rapport à celui de l'indice MSCI EUROPE (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum de 5 ans.

La stratégie d'investissement réalise une allocation sur des paniers regroupant les actions par pays, secteurs d'activités ou caractéristiques financières. Le portefeuille est essentiellement défini sur la base d'un modèle quantitatif qui recherche la meilleure diversification entre les performances des paniers qui le composent. Il vise à abaisser le risque et à éviter l'exposition à des risques concentrés. La Société de Gestion définit la liste des paniers sur lesquels peut investir le fonds. Cette étape aboutit à la construction du Portefeuille Initial.

En second lieu, le fonds intègre des critères d'émissions de Gaz à Effet de Serre, responsables du réchauffement climatique, dans le double objectif de protéger le portefeuille contre les risques financiers de hausse des coûts liée à la transition énergétique et d'être un acteur d'incitation à une meilleure politique climat de la part des sociétés de son univers d'investissement. Cette politique dite « Smart for Climate » met en œuvre une notation des sociétés sur ce critère, par un score carbone qui prend en compte le niveau d'émission, absolu et relatif au secteur d'activité ainsi que, pour une part significative, le rythme de la réduction récente de ces émissions. Celles-ci sont la source de ces risques dont la société de gestion vise un abaissement de 30% par rapport au Portefeuille Initial.

Le Fonds détiendra en permanence à hauteur de 75% minimum des actions d'émetteurs de l'Union Européenne, Norvège ou Islande et sera exposé à hauteur de 75% au moins sur les marchés d'actions européens. Le Fonds peut intervenir sur tous les instruments financiers à terme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers.

L'OPC réalise par comparaison à son portefeuille initial une réduction des émissions carbone et ne dispose pas d'indice « transition climatique » au sens du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/1818 DE LA COMMISSION du 17 juillet 2020 applicable à sa stratégie d'investissement. Il relève ainsi de l'article 9, paragraphe 3, du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs visés : Clients professionnels au sens de la directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 5 ans, recherchant principalement une exposition aux actions européennes, et acceptant les risques associés. Le FCP peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Investisseurs visés : Clients professionnels et non professionnels au sens de la directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 5 ans, recherchant principalement une exposition aux actions européennes, et acceptant les risques associés. Le FCP peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Assurances : Non applicable.

Durée de vie : Le FCP a été créé pour 99 ans le 04/12/2013. La dissolution résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans le Règlement du FCP. Une dissolution automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Autres informations : Cet OPCVM est un FCP de droit français. CACEIS Bank est le Dépositaire de l'OPCVM. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès du Dépositaire quotidiennement (jour J) avant 12 heures (heure de Paris).

❖ QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. <i>Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	1 880 € -81,19%	2 040 € -27,25%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	8 490 € -15,12%	8 710 € -2,72%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	10 610 € +6,14%	12 950 € +5,31%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	13 990 € +39,86%	15 940 € +9,77%

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de ce produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 & 2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2013 & 2018.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 & 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

❖ QUE SE PASSE-T-IL SI FIDEAS CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, qui est CACEIS Bank, Banque et prestataire de services d'investissements – Agréée par l'ACPR, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

❖ QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La personne vous vendant ou vous conseillant au sujet de ce produit peut vous facturer d'autres coûts. En ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et vous montrera l'impact de ces coûts sur votre investissement au cours du temps.

Coûts au fil du temps :

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR.

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	256 €	1 151 €
Incidence des coûts annuels *	2,57%	1,87%

* : Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,18% avant déduction des coûts et de 5,31% après cette déduction.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	1% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	100 €
Coûts de sortie	0% de votre investissement avant qu'il ne vous soit restitué.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,54% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	152 €
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0%. L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.	0 €

❖ COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été mesurée au regard de la nature des actifs éligibles à l'OPCVM. La sortie est possible à chaque établissement de la Valeur Liquidative de l'OPCVM (quotidienne).

Un désinvestissement avant la période de détention recommandée a une incidence sur les coûts de l'investissement. Il n'existe pas de frais ou pénalités spécifiquement appliqués en cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée.

❖ COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Les réclamations peuvent être adressées par courrier postal ou courriel à :

FIDEAS CAPITAL - 9 rue du Château d'eau 75010 Paris ; 01-78-09-19-89 ; contact@fideas.fr

❖ AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les derniers documents sont disponibles sur le site internet http://www.fideas.fr/fonds.php?id=betamax_europe – « Clients particuliers ».

Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse contact@fideas.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site http://www.fideas.fr/fonds.php?id=betamax_europe – « Clients particuliers ».